



# Equipe Mobile Passerelle

# 78

Immobilière 3F   
Groupe ActionLogement

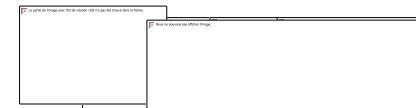




Direction régionale  
et interdépartementale  
de l'hébergement et du  
logement



# Une équipe Inter-bailleurs Basée sur une coopération socio-sanitaire



## Sommaire:

**l'EMP : projet inter bailleurs, financeurs et soutiens, la plateforme inclusion sociale, les autres missions EMP, les 2 équipes EMP78**

**Côté Bailleur : l'expérience d'I3F**

**Quelques chiffres**



# LA FONDATION FALRET EN CHIFFRES



**51**

établissements et  
services

(16 dans les Yvelines + 4  
GEM)



**4000** personnes  
accompagnées  
chaque année

(720 dans le 78 + 300  
adhérents GEM)



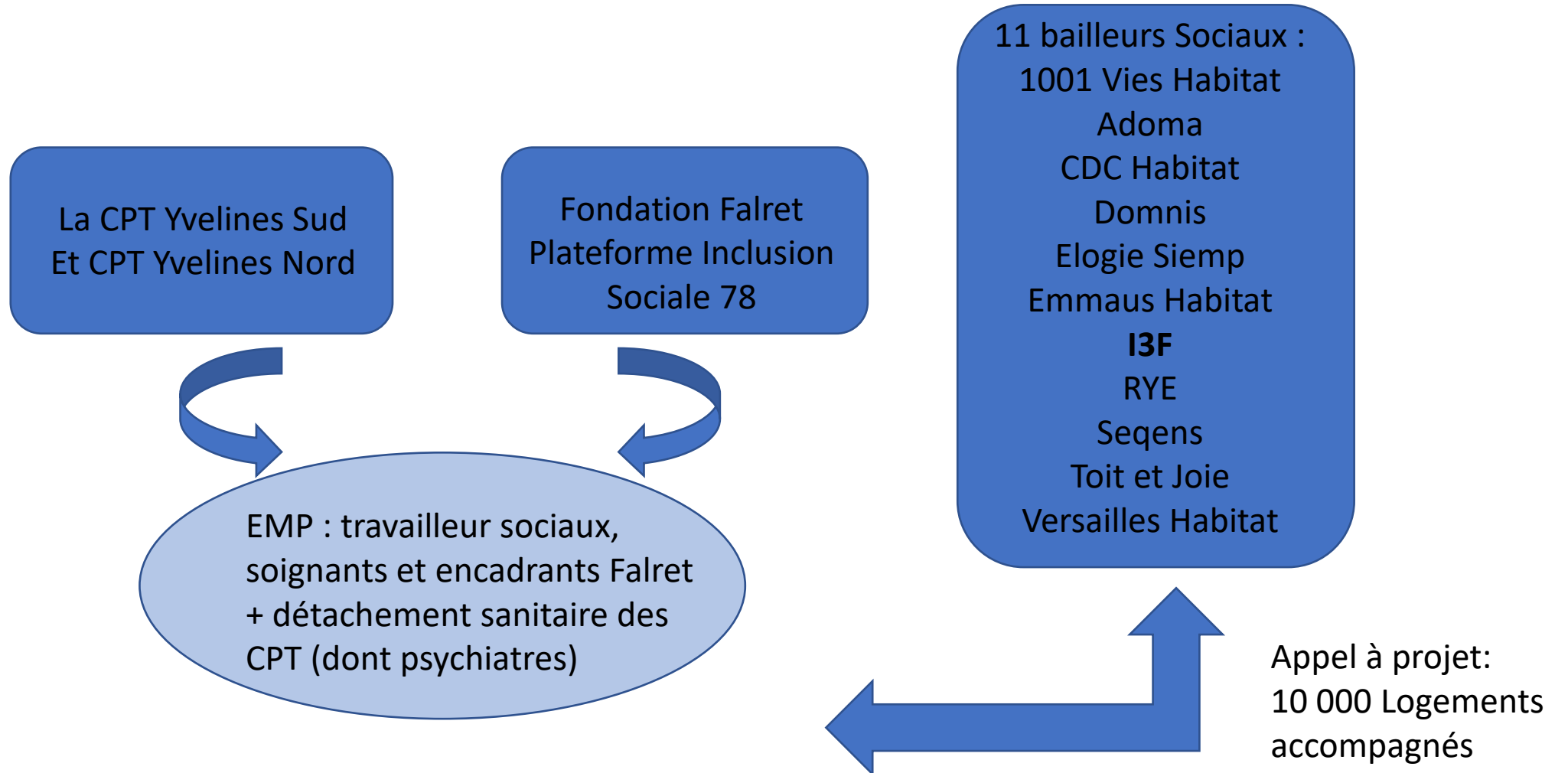
**750**

Salariés

(190 dans les Yvelines)



# Le projet inter bailleurs 2022-2023



# Financement du projet inter bailleurs

ARS

Via le détachement  
de personnels des  
CPT Sud et Nord

ÉTAT

DRIHL- DDETS78  
Versement d'une dotation de  
225 000€ par an du FNVDL



Coopérative d'acteurs (ARS)  
Agglomération de SQY

Bureaux via :  
IPS de SQY et 1001 Vies Habitat

Participation  
Financière de  
chaque  
bailleur  
Au prorata des  
places  
réservées.  
Intégrant les  
places  
« tampons »

## 11 bailleurs Sociaux :

1001 Vies Habitat  
Adoma  
CDC Habitat  
Domnis  
Elogie Siemp  
Emmaus Habitat  
**I3F**  
RYE  
Seqens  
Toit et Joie  
Versailles Habitat



# 60 places logements accompagnés pour 2022 2022 et 2023

- Une convention d'objectifs signée entre l'Etat et la Fondation Falret allouant une subvention provenant du FNAVDL pour 2 années consécutives pour la réalisation du projet inter-bailleurs. L'EMP doit réaliser 180 prises en charge dont 144 doivent aboutir à un accompagnement sur ces 2 années ( soit une moyenne de 90 ménages par an dont 72 bénéficiant d'un accompagnement)
- Une convention de partenariat signée entre chaque bailleur et la Fondation Falret
- Une participation financière de chaque bailleur à hauteur du nombre de places qu'il a réservées :

Tarifs dégressifs en fonction du nombre de places

Création de 3 places tampons

# Les autres missions des EMP 78



- L'EMP est conventionnée par l'ARS pour prendre en charge les ménages présentant un syndrome de Diogène et recevant un arrêté d'insalubrité pour 2022 et 2023 à titre expérimental
- L'EMP est reconnue par la préfecture pour prendre en charge les ménages AVDL repérés comme pouvant présenter des troubles psychiques

Les EMP78 ont donc 93 places pour une file active d'environ 137 ménages à l'année

60 places bailleurs



28 places AVDL



5 places  
« Diogène »



# L'équipe pluridisciplinaire



**Mme RODRIGUEZ, Directrice de la Plateforme Inclusion sociale 78 07.61.35.91.09**

**Mme LECAUDE, cheffe de service 06.43.48.91.23**

Mme Branco et Mme Prud'Hommes, assistantes

## Equipe Mobile Passerelle Nord:

- Mme STADTFELD, coordinatrice et travailleur social (06.70.24.54.18)
- Mme CHERENCEY, travailleur social (06.59.65.61.58)
- Mme LENDRES, travailleur social (07.64.72.80.31)
- Mr RCHID, travailleur social (06.58.08.03.83)
- Mme SOILIH, infirmière (06.30.88.71.51)
- Mme BOUCHET, psychologue (06.44.21.35.11)
- un IDE en cours de recrutement
- Sous la supervision du DR DEVANADHEN de la CPT 78 Nord.

## Equipe Mobile Passerelle Sud:

- Mme MARINHA, coordinatrice et travailleur Social (06.85.99.19.16)
- Mme BAUDIN, travailleur social (06.76.68.43.65)
- Mme MAZEYRIE, travailleur social ((06.59.67.70.64)
- Mme PIEDAGNEL, psychologue détachée de la CPT 78 Sud (06.71.14.71.80)
- Mme LE CAM, Infirmière détachée de la CPT 78 Sud (07.62.32.67.08)
- Mme HELIAS, Infirmière détachée de la CPT 78 Sud (06.82.29.51.29)
- Sous la supervision du Dr LEFRERE de la CPT 78 Sud

# L' Admission



- Information du ménage de son orientation à l'EMP (par la conseillère lors d'un entretien ou par courrier)
- Saisine de l'EMP par envoi de la fiche de liaison
  - Prise en charge par l'équipe Nord ou Sud  
Affectation d'un binôme socio-sanitaire puis premier RDV en présence de la conseillère.

Qui et Quand orienter ?

Des locataires en souffrance psychique et en difficulté dans leur logement

Le bailleur saisit l'EMP lorsqu'il ne parvient pas à entrer en relation avec son locataire ou qu'il est en conflit avec lui, ou lorsqu'il se sent démuni.

# Le diagnostic et l'accompagnement



- Le diagnostic :

Evaluation pluridisciplinaire

Durée variable selon le profil du ménage (entrée en relation ...) 1 à 3 mois en moyenne

Feed back à la conseillère

Plan d'action d'accompagnement ou non prise en charge

Ce que l'EMP peut faire : L'ajustement de l'accompagnement

Les limites de l'EMP

L'accord, l'adhésion du locataire

L'absence de leviers

Les contraintes temporelles

- L'accompagnement :

Basé sur le plan d'action concerté avec le ménage et la conseillère

Durée variable selon la problématique du ménage. 5 à 8 mois en moyenne.

Possibilité de mise en veille de la prise en charge

Feed Back régulier à la conseillère

# Fin d'accompagnement



- Mise en place des relais via le droit commun
- Décision de fin de prise en charge par l'EMP en concertation avec la CS-information et accompagnement du ménage à cette fin
- Relais à la conseillère
- Evaluation sommative de l'accompagnement dans le rapport annuel au bailleur
- Rappel systématique (sauf cas particuliers) 3 mois après la fin de la prise en charge, pour « prendre des nouvelles ».
- Cas complexes : besoin de leviers pour intervenir – préconisations au bailleur

Le rappel à trois mois

# L'EMP côté Bailleur – L'expérience d'I3F

## Les attentes côté bailleur

**I3F Yvelines**

plus de 16700 logements

***Dont Locataires ayant des troubles du comportement ou souffrants de pathologies psychiques***

- ➡ repli sur soi
- ➡ isolement
- ➡ Changement préoccupant du comportement
- ➡ Plaintes du voisinages et non respect des règles
- ➡ Dettes locatives
- ➡ inquiétude de l'entourage/mauvais entretien du logement

***Limite dans notre accompagnement et public ayant besoin d'une aide spécifique***

***Besoin d'appui sur des partenaires dédiés dans le suivi de ce type de public***

# L'EMP côté Bailleur – L'expérience d'I3F le partenariat opérationnel

- ➔ Saisie de l'EMP via une fiche
- ➔ Binôme de professionnels désigné
- ➔ 1<sup>ier</sup> RDV EMP/3F et Locataire
- ➔ Communication et échanges réguliers avec l'EMP



# L'EMP côté Bailleur – L'expérience d'I3F la plus value pour le bailleur



Appui sur des professionnels expérimentés dans l'accompagnement des personnes ayant des troubles psychiques



Force du réseau dans lequel s'inscrit l'Œuvre Falret



Conseils et orientations/apport d'un autre regard sur les situations



Fluidité et échanges transparents avec l'EMP



Veille sur les situations

# Exemple de suivi EMP – Mr T.

## COTE I3F

- Homme seul, âgé de 65 ans
- Isolé et replié sur lui-même, ne demande aucune aide
- En procédure d'expulsion depuis 2015
- Importante dette locative et problème d'entretien du logement et d'hygiène corporelle
- Problème d'addiction
- Droits non ouverts
- Lacunes dans la gestion administrative et budgétaire

## COTE EMP

- Suivi de l'EMP qui a permis de solder la dette et suspendre la procédure d'expulsion
- Plusieurs RDV avec Mr avant d'accéder au logement (très dégradé)
- Orientation vers les soins
- Important suivi administratif et ouverture des droits
- Travail avec Mr pour demande de curatelle





# Activité 2022



## La file active

96 ménages ont été orienté à l'EMP pour une première évaluation dont 51 dans le nord et 45 dans le sud.

Au 31 décembre 2022 :

Classés	Diag en cours	En cours d'accomp	En liste d'attente
50	13	31	2

Délai entre l'admission  
et la première VAD :  
**23,1 jours**  
(en baisse par rapport à 2021 – 30,74)

Les places tampons ont  
bénéficié à 8 ménages

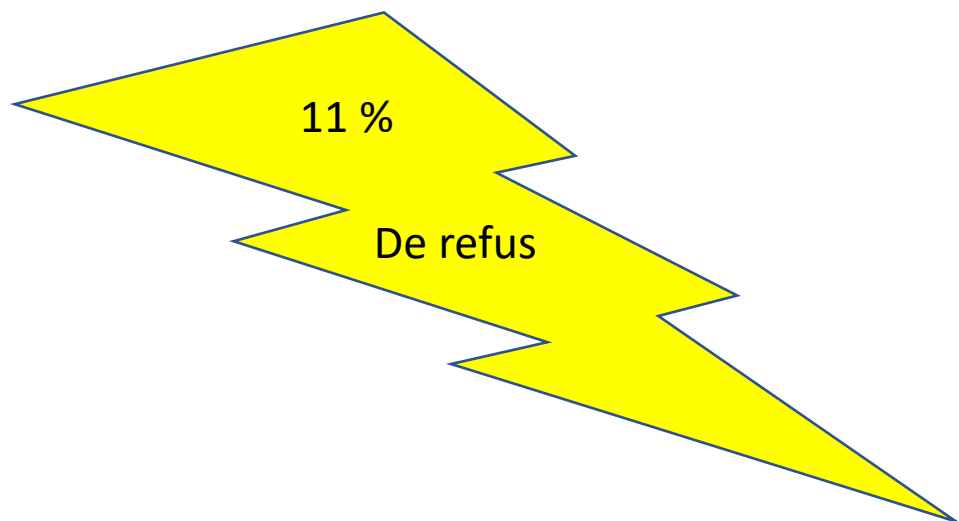
# Activité 2022



81 diagnostics complets réalisés en 2022  
Dont 59 ont débouchés sur un accompagnement



9 ménages ont refusé l'accompagnement ou ont été impossible à rencontrer malgré nos efforts et notre persévérance.



# Activité 2022



Durée moyenne d'un diagnostic :



Durée moyenne d'un accompagnement:



# Activité 2022



Moyenne d'âge : **54,62 ans**



27,16% à la  
retraite



51,85%



48,15%



13,6% travaillent



91% de  
personnes  
seules



9% de personnes en  
couple

52% sont sans  
emploi

# Activité 2022



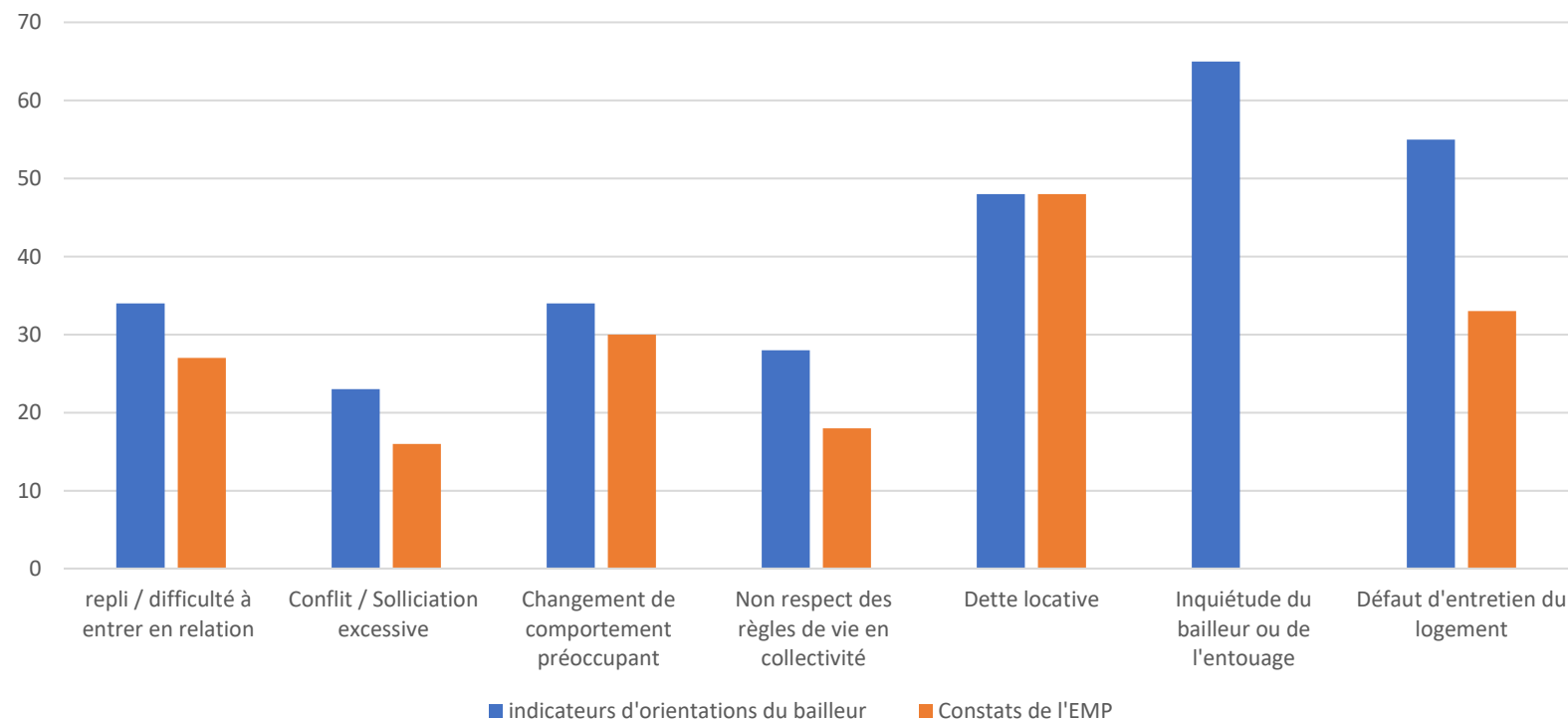
**Plus de 30% des ménages sont en cours d'expulsion**



# Activité 2022



Indicateurs de signalement et constat de l'EMP



EMP /  
Bailleurs

Des  
constats  
Partagés